

ASSEMBLÉE NATIONALE
22 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2727

présenté par
M. Bazin

à l'amendement n° 1722 (Rect) de M. Valletoux

ARTICLE 6

À l'alinéa 4, après le mot :

« collégiale »

insérer les mots :

« au sein de l'équipe soignante ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Disposition parallèle à ce qui existe pour la sédation profonde et continue.